

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : caroline-beaumier-cssmi-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/7150ba6002c8f64151aeb010>

Date d'obtention : 2024-10-28 18:33:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dès qu'un élève me parle d'un sexto je dois faire le questionnaire avec lui et confisquer le cellulaire. Rencontrer tous les jeunes impliqués si il n'y a pas de malveillance confisquer les cellulaires. Si malveillance informer les policiers, confisquer le cellulaire de l'individu. Si l'incident est avec un inconnu référer au poste de police. Si un parent vient sans son enfant référer au poste de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dépendant des évènement, de l'environnement ou des personnes impliquées, de malveillance ou d'impulsivité, l'application de la méthode sexto pourrait être différente, ou ne pourrait ne pas s'appliquer.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

De ne pas se contaminer avec les photos ou vidéos de l'évènement et de déterminer si il y a eu malveillance.

Aussi si les élèves refusent de remettre leur cellulaire.